



**ARRETE N° 2023-479**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Parking Gallien**  
**Opération « Octobre Rose »**  
**Les 28 et 29 Octobre 2023**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU** la demande de Monsieur Laurent SENECAI, représentant du Club Automobile Ablonnais, de réserver le Parking Gallien (entrée et partie gauche), afin de proposer des baptêmes en Alpine, dont les recettes seront intégralement reversées au centre Baclesse de Caen, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », Samedi 28 Octobre et Dimanche 29 Octobre 2023,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit Parking Gallien (entrée et partie gauche) et réservé gratuitement au Club Automobile Ablonnais, Samedi 28 Octobre et Dimanche 29 Octobre 2023.

**ARTICLE 2** : Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux dès Vendredi 27 Octobre 2023.

**ARTICLE 3** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Octobre 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation,  
Jérôme HAMEL

